

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2019/267

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 9 décembre 2019

OBJET :

**REPRISE DES PARTIES
COMMUNES, VOIRIES
ET ESPACES
COMMUNS, DE LA
RESIDENCE « L'ALLEE
DU CHATEAU » DANS
LE DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL DE
CHAUMONTEL**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du six décembre deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, à trois jours au moins d'intervalle, délibère alors valablement sans condition de quorum en vertu de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales le treize décembre deux mille dix-neuf, à neuf heures trente en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Jacques GAUBOUR pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Véronique PETIT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Florence GABRY

EXCUSÉ(S) : Monsieur Stéphane ALCOCER, Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE

ABSENT(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Katya SCHMITT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2016/105 et notamment sa pièce jointe ;

Vu l'acte de vente en état futur d'achèvement signé le 18 janvier 2018 entre la SCCV L'ALLEE DU CHATEAU et la COMMUNE DE CHAUMONTEL, précisant : « qu'une rétrocession d'espaces communs sera réalisée par réduction de l'assiette de la copropriété au profit de la commune » ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 29 novembre 2019 ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 10

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 13 décembre 2019

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches en vue d'obtenir l'ensemble des documents nécessaires à la rétrocession des voiries et espaces communs de la résidence l'Allée du Château.

L'approbation du projet final sera soumise prochainement au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité :

- **Contre** : 3 voix - *Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Monsieur Olivier POIGNON*

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches en vue d'obtenir l'ensemble des documents nécessaires à la rétrocession des voiries et espaces communs de la résidence l'Allée du Château.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé par : Sylvain SARAGOSA
Date : 20/12/2019
Qualité : Signature des PDF par M.
le maire de la commune de
Chaumontel